

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-175

PUBLIÉ LE 7 OCTOBRE 2021

Sommaire

DDETS /

86-2021-10-04-00006 - Arrêté n°2021-23-DDETS donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme MOTTET (4 pages)

Page 3

86-2021-10-04-00005 - Décision n° 2021-024-DDETS-DIR donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 8

DDETS

86-2021-10-04-00006

Arrêté n°2021-23-DDETS donnant délégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire à Mme MOTTET



**Arrêté n° 2021-023-DDETS
donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à
Madame Agnès MOTTET
directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités**

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois des finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 4 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-DRHM-09 du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Vienne ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant nomination de M. Yannick PASTOUREAU, directeur du secrétariat général commun départemental de la Vienne ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-001-DDETS du 29 mars 2021, applicable au 1^{er} avril 2021, portant organisation de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté n° 2021-007-DDETS du 6 avril 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Vienne,

ARRÊTE

Article premier : Délégation de signature est donnée, à compter du 1^{er} octobre 2021, à Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne, afin de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat relevant des programmes budgétaires ci-après :

- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
BOP 147 – Politique de la Ville
BOP 177 – Hébergement, parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables
- Ministère de l'intérieur :
BOP 104 – Intégration et accès à la nationalité française
BOP 303 – Immigration et asile
Programme 354 – Administration territoriale de l'Etat
- Ministère des solidarités et de la santé :
BOP 157 – handicap et dépendance
BOP 183 – Protection maladie
BOP 304 – Inclusion sociale et protection des personnes

Article 2 : La délégation prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté porte sur l'engagement, la liquidation et de mandatement des dépenses et recettes.

Article 3 : Demeurent réservés à ma signature :

- Les ordres de réquisition du comptable public,
- La décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier des dépenses déconcentrées en matière d'engagement des dépenses,
- La signature des conventions passées avec le département, les communes et leurs établissements publics en application de l'article 59 du décret n° 2004374 du 29 avril 2004 susvisé,
- Actes et marchés publics dont le montant excède 125 000 €HT,
- Les conventions financières et les décisions attributives de subvention dont le montant excède 45 000 €.

Article 4 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits par nature d'opération pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement. Tout projet de modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire me sera communiqué.

Article 5 : Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne, peut, sous sa responsabilité, déléguer la signature qui lui est accordée pour les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté, aux agents placés sous son autorité dans la limite des attributions qui leur sont confiées.

Cette subdélégation fera l'objet d'une décision spécifique qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et une copie me sera adressée ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Article 6 : L'arrêté n° 2021-007-DDETS du 6 avril 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, est abrogé.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vienne et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de la préfecture de la Vienne et dont une copie sera adressée à la directrice départementale des finances publiques.

Fait à Poitiers, le

- 4 OCT. 2021



Chantal CASTELNOT

DDETS

86-2021-10-04-00005

Décision n° 2021-024-DDETS-DIR donnant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

DECISION N° 2021-024-DDETS-DIR

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois des finances modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 4 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du président de la République portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-DRHM-09 du 22 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Vienne ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2020 portant nomination de M. Yannick PASTOUREAU, directeur du secrétariat général commun départemental de la Vienne ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, à compter du 1er avril 2021

VU l'arrêté préfectoral n°2021-001-DDETS du 29 mars 2021, applicable au 1^{er} avril 2021, portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-023-DDETS du 4 octobre 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès MOTTET, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU la décision n° 2021-021-DDETS-DIR du 30 août 2021 de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire ;

DECIDE

Article 1 : Suivant l'article 5 de l'arrêté n°2021-023-DDETS du 4 octobre 2021, délégation est donnée à Messieurs Philippe PIOT et François LODIEU, directeurs adjoints, à Madame Anne DELAFOSSE, cheffe du pôle Insertion, solidarités, emploi (PISE) ainsi qu'à Mesdames Isabelle MEBREK et Catherine LUÇON (service appui juridique, financier et budgétaire du PISE) pour la réception et l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des programmes :

Ministère	BOP	Intitulé	Titres
Intérieur	104	Intégration et accès à la nationalité française	6
	303	Immigration et asile	6
	354	Administration territoriale de l'Etat	3 et 5
Solidarités et de la santé	157	Handicap et dépendance	6
	183	Protection maladie	3
	304	Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire	6
Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes Vulnérables	6
	147	Politique de la ville	6

Article 2 : Suivant l'article 5 de l'arrêté n°2021-023-DDETS du 4 octobre 2021, délégation est donnée aux agents de la DDETS listés en annexe de la présente décision pour les opérations conduites dans **CHORUS DT** (validation des frais de déplacements, validation des ordres de missions et des frais).

Article 3 : La décision n° 2021-021-DDETS-DIR du 30 août 2021 de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogée.

Article 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 4 octobre 2021

DDETS
6, allée des
Anciennes Serres
CS 90200
86281 St-BENOIT
Cedex
de la Vienne

La directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités


Agnès MOTTET

donnant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Noms des agents exerçant, dans le cadre de leurs attributions respectives,
les fonctions d'assist ou de valideurs dans Chorus DT

- MOTTET Agnès
- PIOT Philippe
- LODIEU François
- DELAFOSSE Anne
- NICOLAS Guillaume
- GRIGNON Charlie
- LUÇON Catherine
- MEBREK Isabelle
- SANTURETTE Raphaël
- DUBOIS Karine
- MARAJO Valérie
- LE MINOR Sandrine
- CATOIS Caroline
- CABALLE Danièle
- BOULAY Elodie